



Bulletin Municipal

2024



Margès
dans la Drôme

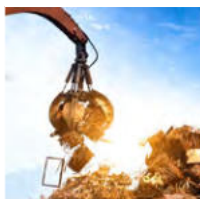
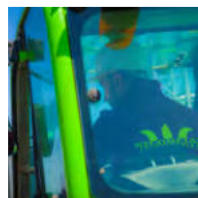
Peillet

LOCATION

ZI les Chasses - BP 258 - 26100 ROMANS - 04 75 70 89 87
location@peillet.fr



NEGOMETAL
ENVIRONNEMENT



- ACIER • INOX • ALUMINIUM • CUIVRE • ZINC • BATTERIES • MOTEURS • FONTE • CHROME COBALT • CABLES ELECTRIQUES
- DEEE • DIB • CARTON / PLASTIQUE • BOIS et DECHETS VERTS • DECHETS DU BATIMENT • GRAVATS • PNEUS

 Recyclage des ferrailles & Métaux

 Recyclage des déchets industriels

 Collecte transport & Location de bennes

 Négocier de produits métallurgiques

4 à 29

Vie municipale

Informations relatives
à la commune

Edito du Maire

L'équipe municipale

Organigramme

La cabane à Fernand

La Réserve Citoyenne
de Sécurité Civile

Règles de bon voisinage

Déchets environnement

80 ans de la libération



Commémoration
du 11 novembre 2024



Participation Citoyenne
Plan Communal de Sauvegarde

Etat-Civil

Transport A la Demande

CCAS

MJC du Pays de l'Herbasse

Le cimetière

Recensement militaire

Travaux RD473

SIABH

Association Foncière Rurale

Tous humains



30 à 35

Les commissions

Environnement et fleurissement

de notre village

Urbanisme

Voirie 2024



L'année 2024 au SIVOS

Le mot de la directrice
de l'école primaire



Club des Deux Villages

Amicale Boules

A.C.C.A.

Les conscrits

Bibliothèque

Qi Gong

La Ronde des Ecoliers

Loisirs et Culture de l'Herbasse

Comité des Fêtes

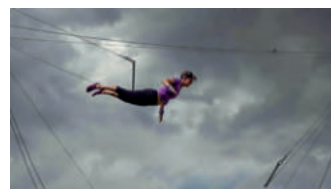
L' Association du Patrimoine



L' Association Sports et Loisirs



Les Siamangs



Jiu Jitsu Brésilien

Directrice de publication : Catherine BARD / **Editeur :** Mairie de Margès

Imprimé sur papier FSC par un imprimeur labellisé Imprim'Vert : Imprimerie Souquet - Romans sur Isère

Numéro tiré à 500 exemplaires / Diffusion : dépôt dans boîte aux lettres



>> Informations relatives à la vie de la commune

Sur le Site de la Commune, vous trouverez :

- le compte rendu des Réunions du Conseil Municipal (1)
 - Le Plan Local d'Urbanisme
 - Les informations utiles à vos démarches administratives
- Notre site : www.marges.fr

VOUS TROUVEREZ TOUTES LES MANIFESTATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE COMMUNE

Sur Panneau Pocket

- Application Gratuite
- Facile à installer (vous pouvez passer à la mairie, un agent vous aidera)
- Sur le panneau lumineux
- Sur Facebook Mairie Margès

**Des informations ponctuelles sont communiquées sur le
panneau lumineux ainsi que sur le compte Facebook Mairie
de Margès.**

Vous trouverez également sur le site des informations en lien
avec vos associations locales, manifestations et conférences
reliées par ARCHE AGGLO.

La Commune informe ses commerçants, artisans et industriels.

Le Site de la Commune dispose d'une rubrique
« Vie Economique »

Vous pouvez vous faire référencer et bénéficier gratuitement de
cette parution ouverte au grand public.

Contactez la Mairie.

Contact Mairie :

Téléphone : 04.75.45.60.63

Mail : accueil@marges.fr

Adresse Postale :

40, place du Champ de Mars
26260 MARGES

Horaires d'ouverture Mairie et Agence Postale Communale

Lundi : 8h30 à 11h30
13h à 17h

Mercredi : 8h30 à 11h30

Vendredi : 8h30 à 11h30
13h à 16h30

La Mairie et l'Agence Postale seront fermées du :

Lundi 23 décembre 2024 à 17h
au jeudi 2 janvier 2025 inclus.

**Vendredi
3 janvier 2025
RÉOUVERTURE
8h30-11h30
13h - 16h30**

(1) les délibérations sont consultables à la mairie sur rendez vous

>> Edito du Maire



Avec la fin de l'année, arrive le bulletin municipal de la commune. Vous trouverez comme à chaque fois le bilan des actions communales de l'année.

L'année qui vient de s'écouler a été riche d'événements et de travaux, et d'autres sont annoncés pour l'année à venir.

2024 a été l'occasion de commémorer les 80 ans de la libération, mais aussi des événements tragiques du 15 juin 1944. A cette occasion, la commune a voulu mettre une stèle commémorative à la mémoire d'Yves Péron (voir article).

D'un point de vue culturel, nous avons aussi accueilli une exposition de qualité de la Licra, « Tous humains », qui a donné lieu à une conférence sur les origines de l'homme.

S'ajoute à ces événements, l'agrandissement de la bibliothèque sur la partie salle des associations afin d'améliorer l'accueil des adhérents.

Vous avez pu voir de nombreux travaux sur l'ensemble de la commune en cette fin d'année.

Il y a des travaux d'Enedis qui poursuit ses travaux de fiabilisation du réseau suite à l'évènement neigeux de 2019. Une ligne Peyrins-Charmes sur Herbasse est enfouie en passant par la commune.

De nouveaux poteaux téléphoniques ont été installés, il s'agit du déploiement de la fibre sur la commune. Elle sera pleinement opérationnelle courant 2025, car les travaux avancent bien malgré quelques points durs.

Enfin, chemin des verseaux, c'est l'agglomération qui a procédé à une extension de réseau d'assainissement, conformément au schéma directeur d'assainissement que la commune avait réalisé avant le transfert de la compétence.

Il y a eu pas mal d'autres actions tout au long de l'année comme par exemple : mise en place de la vigilance citoyenne, formation de la réserve citoyenne, achat de parcelles de terrain sur lesquelles sont érigées du petit patrimoine, inscription à l'appel à projet atlas de la biodiversité communale,

Une nouvelle année s'annonce, et les élus ont commencé à travailler sur différentes actions.

Une des plus importantes est l'extension du restaurant scolaire par le SIVOS Arthemona-Margès, afin d'améliorer l'accueil des enfants lors de leur pose méridienne et de mutualiser le bâtiment avec la garderie. Les travaux sont prévus courant de l'année.

Un groupe d'élus a travaillé sur la sauvegarde de la chapelle St Didier, qui a été confiée à la commune contre bon entretien. L'idée est de refaire la couverture, des reprises de façades et de la porte d'entrée, afin de sauvegarder ce patrimoine.

Avec l'agglomération, et l'installation de l'atelier Louis Vuitton, une réfection de la RD 473 (route de la plaine) sera faite en 2025, la voirie de l'entrée de l'agglomération sera refaite.

L'année que nous venons de passer a été riche d'actions, et de projets qui poursuivent le même but, l'amélioration du cadre de vie, dans le respect de notre environnement.

Pour terminer, je tenais à vous souhaiter, au nom du conseil municipal et de moi-même, de joyeuses fêtes de fin d'année. Et j'espère vous retrouver le 3 janvier pour la cérémonie des vœux communaux.

**Votre Maire,
Jean-Louis Morin**

>> L'équipe municipale



Président de droit de toutes les commissions
Président du SIVOS
Président du SIABH
Conseiller délégué Arche Agglo
Chargé de l'urbanisme, du SCoT et du service d'instruction des autorisations du sol



Jean-Paul Valette
1^{er} Adjoint

Urbanisme, Finances, Bâtiments,
Personnel Municipal, SIVOS, SCoT,
Conseil Communautaire, Associations
Membre du bureau du SCOT
En charge des documents d'Urbanisme
Vice-Président des communes forestières de
la Drôme, Membre du SIVOS, Membre SDED
Correspondant Plan Climat
Air Energie Territoire



Catherine Bard
2^e Adjointe

Finances, Voirie/Bâtiments, Communication,
Bibliothèque, Cimetière, Personnel, CCAS
Syndicat des Eaux
Commission Chalon/Savasse
Chargé du PCS
Administrateur site
Conseiller Communautaire



Patrick Buissière
3^e Adjoint Voirie

Bâtiments, SIVOS, environnement/
fleurissement, cimetière, personnel
Secrétaire du SIVOS
Membre Syndicat des Eaux
Membre commission Chalon/Savasse



Geneviève Bazy-Pillot
4^e Adjointe

Finances, Environnement/Fleurissement,
Associations, Sports, Conseil
Communautaire, Culture/Patrimoine,
Membre AFR,
Membre SIVOS (Suppléante)



Charles Meunier

Conseiller Délégué, Finances, Urbanisme,
Environnement/Fleurissement,
Associations, Cimetière,
Personnel, CCAS
Correspondant Défense
Correspondant Sécurité et incendie
Correspondant plan Climat Air
Chargé de la RCSC
Energie Territoire
Membre de la commission déchets Arche
Agglo



Serge Baldi

Finances, urbanisme,
communication, personnel
Membre SDED



Katia Dié

Bibliothèque, CCAS,
Correspondante
Petite enfance



Damien Dufaut

Finances, Voirie/Bâtiments,
association, personnel,
SIVOS, CCAS
Correspondant Ambroisie
SIVOS (suppléant)



Gilles Dumoulin

Finances, Voirie, Patrimoine
SID Suppléant



Christine Guabello

Finances,
Environnement/Fleurissement, CCAS,
Syndicat rivière Herbasse
CCAS



Valérie Lagarde

Finances,
Bibliothèque,
Patrimoine
Culture



Esther Liaud

Urbanisme,
Environnement/Fleurissement,
Associations,
Bibliothèque



Vincent Pascalis

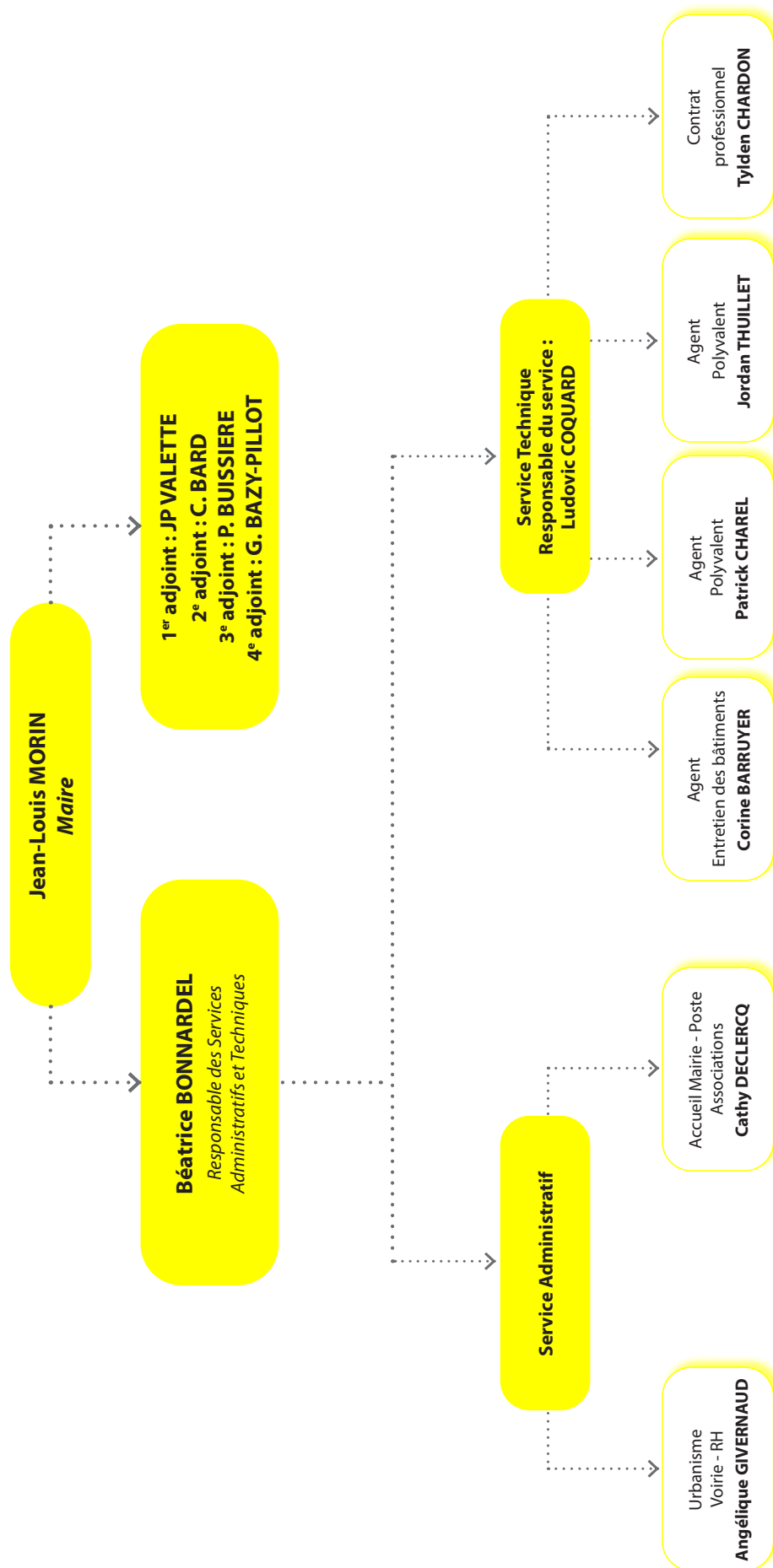
Finances, Urbanisme,
voirie/Bâtiments,
Associations



Audrey Vanhollebeke

Communication,
Associations, SIVOS, CCAS
Correspondante
Sécurité Routière

>> Organigramme du 25 novembre 2024



>> La cabane à Fernand

Après un an d'existence, le collectif continue de faire vivre la cabane à Fernand.

Au cours de l'année écoulée, en plus des permanences assurées des samedis matin afin de remettre en ordre le lieu et de trier les apports, avec les bénévoles plusieurs actions ont été menées.

6 avril 2024 – troc de plantes et collecte d'habits au profit de la Croix Rouge.

Un premier retournement des déchets dans les composteurs a été fait ainsi qu'un échange autour des composteurs avec les administrés.

Composteurs mis à la disposition des habitants du centre bourg n'ayant pas la possibilité de composter chez eux.

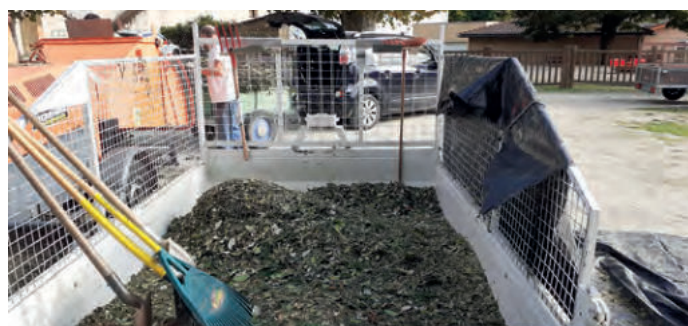
9 novembre 2024 – échange de plants et arbustes racines nues.

Ce même jour, une première opération de « broyage » en collaboration avec Arche Agglo a été organisée sur notre Commune.

Cet évènement avait pour but de donner aux habitants des communes de Margès, Arthémonay et Charmes sur l'Herbasse de pouvoir broyer leurs branches de toutes sortes.

13 passages ont permis de broyer 21.5 m³ de déchets verts : cela représente 13 allers retours en déchetterie évités.

C'est une façon de participer pour réduire les trajets en déchetterie et préparer les plantes pour l'hiver avec du broyat, un geste écologique et pratique pour le jardin.



Arche Agglo a investi dans l'achat de broyeurs qui seront mis à la disposition des communes afin de pouvoir renouveler ce type d'opération sur son territoire. AA communiquera par l'intermédiaire des communes sur les dates de mises à disposition.

La cabane à Fernand a pour but de donner, déposer, prendre et échanger des objets.

Tout DEPOT doit être rangé dans la cabane dans un état convenable et qui puisse avoir une 2ème vie.

En aucun cas, la Cabane à Fernand est une annexe de la déchetterie.

Afin d'éviter le surplus de vêtements, un container a été installé sur le parking du complexe sportif.

Catherine BARD,
adjointe
Charles MEUNIER,
conseiller délégué



>> La Réserve Citoyenne de Sécurité Civile

La RCSC de notre Commune, a 2 années d'existence et ce sont toujours 42 volontaires qui au cours de ces 12 derniers mois ont participé à diverses missions et événements :

- 9 décembre 2023 - sécurisation du parcours de la déambulation pour le Marché de Noël.
- les 20 mars et 3 avril 2024 - visite du centre de secours de Saint-Donat sur l'Herbasse.
- 15 juin 2024 - sécurisation et mise en place d'une déviation route de la Sizeranne à l'occasion de la cérémonie Yves Péron.
- les 5 et 20 septembre 2024 - 20 volontaires se sont formés aux gestes qui sauvent, formation assurée par

les sapeurs-pompiers de Saint Donat sur l'Herbasse en partenariat avec Groupama.

- 21 septembre 2024, à la demande du Club Hermitage Tournonais Triathlon la RCSC a participé à la sécurisation du parcours d'une épreuve cycliste (finale du Championnat de France D3) sur la commune de Margès.
- 10 et 11 octobre 2024, 18 volontaires ont participé à l'exercice NOVI (NOMbreuses VIctimes) organisé par la Préfecture de la Drôme, simulation d'un accident ferroviaire dans le tunnel TGV de la Galaure situé sur la commune de Châteauneuf de Galaure.

Charles MEUNIER Conseiller délégué
En charge de la RCSC





Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous



STOP AUX BRUITS INUTILES

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

- Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...).

Ils sont autorisés : De 8h30 à 12h et 14h à 19h30 du lundi au vendredi / De 9h à 12 et 15h à 19h le samedi .

- Tapage nocturne.

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe. Code pénal : R 623-2

BIEN VIVRE AVEC LES ANIMAUX

Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics.

Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Nourrir des animaux

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

RESPECTER LES LIEUX PUBLICS

Abandonner des déchets

Il est interdit d'effectuer d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs. Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets est rigoureusement interdit.

AU JARDIN AUSSI IL Y A DES RÈGLES

Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie.

Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol. En présence d'un mur :

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.



Pour les PROS

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
SÉCURISATION - SSI - VDI

04 75 48 36 42

contact@sarl-menelec.com | www.sarl-menelec.com

8 Rue Jean Charcot - 26100 Romans-sur-Isère

- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Désherbage

Il doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à **des produits phytosanitaires est strictement interdit.**

Notre commune est labellisée, « Commune sans pesticide ».

Lutter contre l'ambrosie :

Mettre en place toute action de prévention dans le but d'éviter leur apparition.

Détruire les plants déjà développés pour prévenir leur reproduction et leur implantation.

Lutter contre les incendies

Il est important d'entretenir son terrain contre l'envahissement des herbes sèches et de toutes autres végétations en cas de début d'incendie qui pourrait avoir des conséquences graves pour soi, pour les autres et pour l'environnement.

Que faire en cas de litige ?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne.

S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure, puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.

Charles MEUNIER
Conseiller Délégué



DES SOLUTIONS DE CONFORT, ECONOMIQUES et DURABLES



POMPES A CHALEUR
CLIMATISATION
AEROTHERMIE, GEOTHERMIE
PHOTOVOLTAIQUE



Installation - Entretien - Dépannage
Station technique toutes marques

A+ SERVICES 0475453796



>> Déchets environnement

Juste après les démarches de réduction et de prévention des déchets, le tri à la source des déchets est une étape importante : elle permet de les orienter vers la filière appropriée, dans une démarche d'économie circulaire.



En octobre 2021 sur le territoire de ARCHE Agglo, le geste du tri a été simplifié. Cela inclue par exemple les pots, les barquettes et les films plastiques, en plus des bouteilles et flacons déjà collectés. Ainsi, dans les conteneurs de collecte sélective peuvent être déposés tous les emballages (plastique, métal et les briques alimentaires), les déchets de papiers et les cartonnettes et les pots, bouteilles et flacons en verre.

En 2023, le refus de tri, c'est-à-dire les déchets non conformes, ont représenté près de 28 % des tonnages. Un doute ? Vous pouvez regarder le guide du tri de ARCHE Agglo (<https://www.archeagglo.fr/vivre-ici/dechets/tri-des-dechets/>) ou sur l'application mobile « guide du tri » de CITEO.

Un geste de mauvais tri, c'est quelque chose qui n'est pas à sa place : une barre de fer, une poêle à frire, une bouteille de gaz qui peut faire une explosion, atteindre la santé ou la vie des gens qui travaillent au centre de tri et qui peuvent bloquer ou casser la chaîne et arrêter la production.

FAQ :

1. Tout ce qui est en plastique se trie

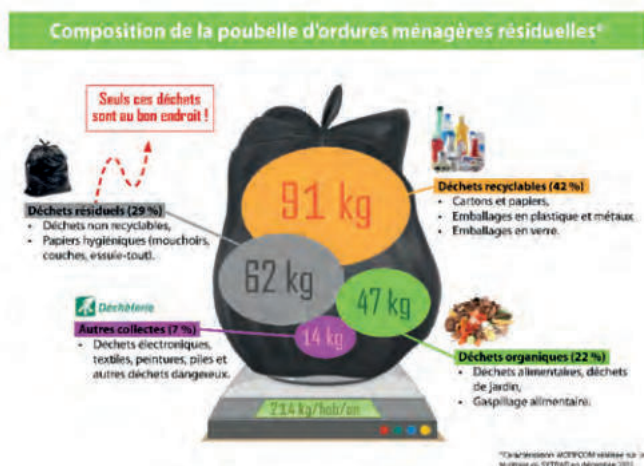
FAUX. Ce sont bien seulement les emballages que l'on met dans le bac jaune. Le jouet par exemple prendra, lui, le chemin de la déchèterie

Si vous avez un doute sur un déchet vous pouvez vous référer au guide du tri de ARCHE Agglo ou sur l'application mobiles guide du tri de CITEO

2. Tous les papiers sont recyclables

VRAI ET FAUX. Cartes postales, journaux, feuilles d'écritures... Tous ces papiers du quotidien se recyclent. Quoi qu'il en soit, ils sont bien à trier dans le conteneur bleu.

Toutefois, un certain nombre de papiers, notamment lorsqu'ils sont petits sont difficilement captés en centre de tri. Les tickets de caisse par exemple. Il est d'ailleurs inutile de faire des confettis avec ses papiers.



Merci pour vos gestes de tous les jours.

Il reste des efforts à faire. En 2023, une caractérisation des ordures ménagères du territoire a démontré qu'il y a encore beaucoup de déchets qui pourraient être valorisés. Ainsi on peut y trouver une bouteille en plastique sur deux.

Le saviez-vous ? En recyclant une tonne de plastique, on peut économiser jusqu'à 700 kg de pétrole brut.

28 % des quantités traitées sont des déchets non conformes

Attention également aux faux amis ! Parmi les erreurs de tri les plus courantes, on constate le tri de trop nombreux papiers d'hygiène de type lingettes, mouchoirs, sopalins ou couches-culottes. Pour ce type de papiers, c'est donc avec les ordures classiques.

3. Il faut rincer les emballages sales avant de les trier

FAUX. Et oui, nul besoin de laver ses emballages avant de les placer dans la poubelle de tri. « Le carton de pizza, qui est imbibé d'huile, il n'y a aucun souci. La barquette de viande, s'il y a quelques gouttes de sang, ce n'est pas grave.

Après leur passage en centre de tri, les déchets sont envoyés dans des usines de recyclage qui procèdent à plusieurs étapes de traitement, notamment le lavage, le broyage et toutes les étapes qui assurent le traitement sanitaire de la matière. Seule contrainte, ne pas trier son emballage avec un reste de nourriture entier.

4. Imbriquer ses emballages est un mauvais réflexe

VRAI. Pour gagner de la place dans une cuisine, on va prendre le paquet de céréales, y mettre une boîte de conserve, essayer de les imbriquer en jouant un peu aux poupées russes. Mais le bon réflexe c'est de ne pas imbriquer les emballages.

Si vous mettez désormais vos emballages dans la même poubelle, au centre de tri, plusieurs tris se succèdent : le tri mécanique, le tri optique, etc. Donc si vous imbriquez les emballages, les capteurs optiques, par exemple, ne vont pas réussir à identifier quelle est la nature du déchet.



>> 80 ans de la Libération



Pour cet évènement la commune de Margès a contribué de faire de ce 80° anniversaire un rendez-vous national. La commune a accueilli du 14 au 21 juin 2024, l'exposition « l'été de la Libération – Drôme, 1944 » à la bibliothèque du village.

Le 14 juin, une inauguration a eu lieu en présence des élus, des représentants du Patrimoine et des administrés.

80 ans après, cette exposition revient sur les événements marquants de la Libération, dans la Drôme, du débarquement le 6 juin au 1^{er} septembre, date à laquelle les armées Allemandes ont quitté le département.

Exposition proposée par le Département de la Drôme, direction de la culture et du Patrimoine / Archives départementales et Conservation Départementale du Patrimoine.



>> Commémoration en l'honneur d'Yves PERON

Le 15 juin 2024, une commémoration en l'honneur d'Yves PERON, jeune résistant exécuté sommairement par les Allemands le 15 juin 1944, route de la Sizeranne à Margès en présence des élus, des différentes associations d'Anciens Combattants, des représentants du Patrimoine, du piquet d'honneur des Sapeurs Pompiers de Saint-Donat sur l'Herbasse, des membres du SNU et des administrés.

Afin de préserver la mémoire et de la transmettre, nous avons inauguré un pupitre signalétique.

Pupitre retraçant avec plus de détails, cet évènement marquant de cette période, sur notre Commune et sur la personnalité d'Yves PERON ceci en complément de la stèle qui fut érigée à l'endroit même de l'exécution.

L'engagement dans ces démarches commémoratives importantes pour la transmission de la mémoire aux jeunes générations dans la fidélité aux idéaux de la République ont permis à la commune de Margès d'obtenir le label « Mission Libération ».



La Maison des Bruyères

TRAITEUR ♦ ÉVÉNEMENTIEL ♦ GÎTE ♦ ÉPICERIE FINE

Gabriel Bruyère ♦ 06 88 29 84 35 ♦ lamaisondesbruyeres26@gmail.com ♦ 225 chemin du biau 26260 Margès

>> Commémoration du 11 novembre 2024

Cette année nous avons célébré le 106^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre.

C'était il y a 106 ans en 1918 à la 11^e heure du 11^e jour du 11^e mois, de la boue des Flandres à la frontière suisse, les clairons égrènent les notes du « cessez-le-feu ».

Aux fiertés de la victoire se mêle le cortège d'ombres des « péris en terre », accompagné de ceux qui les pleurent. Ce sont des sacrifices que nous commémorons aujourd'hui, auxquels sont agrégés depuis 2012 celui de tous les « morts pour la France ».

Honorer leur mémoire, c'est écouter ce qu'ils nous disent encore aujourd'hui.

Ils nous laissent un devoir de gratitude, de lucidité et d'espérance.

(extrait du message de Mr Sébastien LECORNU ministre des Armées et des Anciens combattants et de M Jean-Louis THIERIOT, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants)

Jean Louis MORIN, maire de Margès, a ouvert la cérémonie par un mot d'accueil à l'assemblée.

La chorale de Loisirs et Culture de l'Herbasse et les enfants de l'école primaire (classe Cm2 de Mme Gelly) ont chanté la Marseillaise.

Jean Louis MORIN, maire de Margès, a procédé à la lecture du message du Ministre des Armées.

Charles MEUNIER correspondant défense a fait part du message de Mr Le Préfet de la Drôme sur l'importance du symbole du « Bleuets de France ».

Mathilde, Clément, Inès et Margot – élèves du primaire – ont fait lecture du poème Liberté de Paul Eluard.

Emma, Maelya et Mathis ont cité les morts pour la France inscrits sur le monument.

Ce sont deux Anciens Combattants de la Commune Fernand Pédriolat et Eric Tusseau, qui ont déposé la gerbe de fleurs au pied du monument accompagnés d'Andréa volontaire du Service National Universel (SNU).

Le Maire a demandé une minute de silence en hommage aux Morts pour la France.

Ensuite la chorale et les enfants ont repris la Marseillaise.

Pour clôturer cette cérémonie, la municipalité a convié l'ensemble des participants à prendre le verre de l'amitié.

Charles MEUNIER
Correspondant Défense



>> Participation citoyenne



Depuis le 5 novembre, le dispositif participation citoyenne est mis en place sur notre Commune.

Le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance.

Un dispositif de participation citoyenne se traduit par la conclusion d'un protocole de participation citoyenne, d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.

Ce protocole est signé par le préfet territorialement compétent, le maire de la commune concernée et le responsable des forces de sécurité de l'État territorialement compétent (pour nous la gendarmerie).

Le dispositif de participation citoyenne vise à :

- développer auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune, une culture de la prévention de la délinquance ;
- favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population ;
- améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Après une réunion publique du 27 mars avec la gendarmerie, ce sont 16 habitants répartis sur le territoire de la Commune qui se sont engagés en tant que référents.

Quel est le rôle des citoyens ?

Les citoyens référents ont été choisis sur la base du volontariat. Ils ont eu une information spécifique dispensée par les gendarmes, afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale.

Les citoyens référents n'effectuent pas de rondes ou de patrouilles dans leur quartier ou leur commune. En revanche, ils sont invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention.

S'ils sont témoins d'un crime ou d'un délit, ils doivent le signaler par un appel au « 17 » pour qu'une patrouille de gendarmerie se déplace sans délai sur les lieux. Pour tout autre signalement, les modalités de transmission sont laissées à l'initiative locale (appel téléphonique, mail...).

Il est évident que nous devons être tous vigilants et que toute situation suspecte remarquée doit être signalée en cas d'urgence à la gendarmerie ou pour toute autre situation à la Mairie :

- par téléphone 04 75 45 60 63
- par mail accueil@marges.fr

Charles MEUNIER
Conseiller Délégué



MENECLIM

**PLOMBERIE - CHAUFFAGE
VENTILATION - CLIMATISATION**

04 75 48 04 80

contact@menecлим.com | www.menecлим.com

8 Rue Jean Charcot - 26100 Romans-sur-Isère

>> Plan Communal de Sauvegarde de MARGÈS

Le PCS, petit rappel : Le PCS définit l'organisation et les outils nécessaires en cas de survenance d'un événement remettant en cause la sécurité civile. Il améliore la gestion de crise, la diffusion de l'information préventive auprès de la population et la protection des enjeux du territoire (personnes, biens, environnement).

Le PCS de Margès concerne 9 risques principalement :

Risque inondation - Ruissellement - Aléas climatiques : neige, pluie, vent, tempête - Risques canicule, risque grand froid - Risque feu de forêt - Risque Sanitaire - Risque Accident Routier Transport Matières Dangereuses - Risque Canalisation - le gaz passe en limite de commune - Risque Attentat - Risque Séisme.

Le D.I.C.R.I.M. : Document Information Communal Risques Majeurs

Vous trouverez en page centrale de ce bulletin l'édition 2025 que nous vous recommandons de lire et de conserver à portée de mains afin de le consulter si besoin.

Notre pays subit de plus en plus souvent des aléas climatiques majeurs.

Restons vigilants.

Catherine BARD,
Adjointe Chargée du PCS

Naissances

Jade - 8 janvier 2024

Maël - 26 mars 2024

Maxime MOTTIN - 26 avril 2024

Audene CARLE - 8 mai 2024

Alma ROUX - 2 juin 2024

Romy - 26 septembre 2024

Emile - 28 octobre 2024



Mariages

Léo COLISSON et Alexia PALAIS

Dorian DUMAS et Cindy CHEVALIER

Yohan et Agathe

Gautier et Coralie



Décès

René CLOT

Roland ANNEN

Philippe MEGNINT

Michelle ROBIN

Paul ARGOUD



Chez nous, l'ingrédient secret.... c'est eux !

À Margès, 300 personnes font tourner les lignes pour produire les boissons préférées des français : jus de fruits, thés glacés, eaux aromatisées, etc.

Maintenance des équipements, pilotage des machines, contrôle qualité des produits, gestion des stocks, amélioration continue : découvrez nos métiers, rencontrez nos équipes et suivez notre aventure :



Participez à l'aventure...
découvrez nos offres :

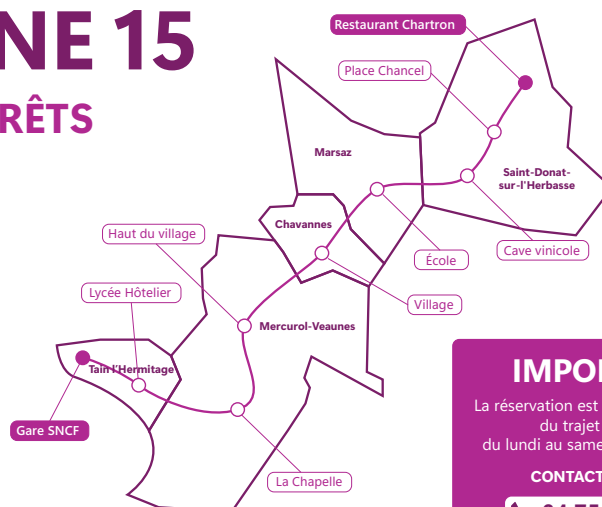


Refresco France, 2885 route des Pangons, 26260 Margès - 04 75 45 44 44

>> TAD - Transport à la demande



LIGNE 15 LES ARRÊTS



IMPORTANT

La réservation est obligatoire la veille du trajet avant 16h du lundi au samedi (toute l'année).

CONTACTEZ-NOUS :

☎ 04 75 45 21 88

✉ tad@bertolami.fr

LES HORAIRES

DU LUNDI AU SAMEDI



Dir. Tain l'Hermitage ↗	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	Restaurant Chartron	07H00	07H44	11H35	16H43	17H44
		Place Chancel	07H02	07H46	11H37	16H45	17H46
		Cave vinicole	07H04	07H48	11H39	16H47	17H48
	MARSAZ	École	07H10	07H54	11H45	16H53	17H54
	CHAVANNES	Village	07H13	07H57	11H48	16H56	17H57
	MERCUROL-VEAUNES	Haut du village	07H18	08H02	11H53	17H01	18H02
		La Chapelle	07H22	08H06	11H57	17H05	18H06
	TAIN L'HERMITAGE	Lycée Hôtelier	07H24	08H08	11H59	17H07	18H08
		Gare SNCF	07H30	08H14	12H05	17H13	18H14
Dir. Saint-Donat-sur-l'Herbasse ↙	TAIN L'HERMITAGE	Gare SNCF	07H42	08H44	12H20	17H42	18H27
		Lycée Hôtelier	07H48	08H50	12H26	17H48	18H33
	MERCUROL-VEAUNES	La Chapelle	07H50	08H52	12H28	17H50	18H35
		Haut du village	07H54	08H56	12H32	17H54	18H39
	CHAVANNES	Village	07H59	09H01	12H37	17H59	18H44
	MARSAZ	École	08H02	09H04	12H40	18H02	18H47
	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	Cave vinicole	08H08	09H10	12H46	18H08	18H53
		Place Chancel	08H12	09H14	12H50	18H12	18H57

Pour consulter l'ensemble du réseau de transports en commun sur ARCHE Agglo :
www.archeagglo.fr/transports



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

- St Jean de Muzols Place
- St Jean de Muzols Centre Commercial
- Tournon Octroi
- Tournon Gare Routière (rue Pasteur)
- Tain l'Hermitage Gare SNCF
- Tain l'Hermitage Lycée Hôtelier
- Aire de covoiturage A7 Tain
- Mercuriol La Chapelle
- Chanos
- Curson
- Les Hauches Parking de covoiturage
- Beaumont-Monteux Chemin des Bruyères
- Valence TGV Rhône-Alpes-Sud (TGV)**



TAD

ST JEAN DE MUZOLS - TOURNON-TAIN L'HERMITAGE- VALENCE TGV

à compter du 15 décembre 2024



► POUR EN SAVOIR PLUS :

La centrale de réservation «Allo La Région vous Transporte» :
04 8000 7000 du lundi au jeudi de 08h00 à 17h00 et
le vendredi jusqu'à 16h00. (Réservation le vendredi pour le lundi).
laregionvous transporte.fr




TAD UNIQUEMENT SUR RESERVATION						
sauf jours fériés(JF)	L à V	L à S*	TOUS LES JOURS	TOUS LES JOURS	TOUS LES JOURS	TOUS LES JOURS
TGV en provenance de Paris Attente suite retard TGV	-	08:51	13:56 10 minutes maximum	16:50	19:05 05 minutes maximum	21:03 15 minutes maximum
Valence TGV Rhône-Alpes-Sud	07:00	09:05	14:05	17:05	19:16	21:35
Beaumont-Monteux Chemin des Bruyères	07:15	09:20	14:20	17:20	19:31	21:50
Les Hauches Parking de covoiturage	07:20	09:25	14:25	17:25	19:36	21:55
Curson	07:22	09:27	14:27	17:27	19:38	21:57
Chanos	07:24	09:29	14:29	17:29	19:40	21:59
Mercuriol La Chapelle	07:28	09:33	14:33	17:33	19:44	22:03
Aire de covoiturage A7 Tain	07:30	09:35	14:35	17:35	19:46	22:05
Tain l'Hermitage Lycée Hôtelier	07:31	09:36	14:36	17:36	19:47	22:06
Tain l'Hermitage Gare SNCF	07:35	09:40	14:40	17:40	19:51	22:10
Tournon Gare Routière (rue Pasteur)	07:45	09:48	14:48	17:50	19:56	22:15
Tournon Octroi	07:52	09:55	14:55	17:57	20:03	22:22
St Jean de Muzols Centre Commercial	07:54	09:57	14:57	17:59	20:05	22:24
St Jean de Muzols Place	07:55	09:58	14:58	18:00	20:06	22:25

TAD UNIQUEMENT SUR RESERVATION						
sauf jours fériés(JF)	L à V	L à S*	TOUS LES JOURS	TOUS LES JOURS	TOUS LES JOURS	TOUS LES JOURS
St Jean de Muzols Place	05:55	07:45	12:37	15:37	17:50	20:00
St Jean de Muzols Centre commercial	05:56	07:46	12:38	15:38	17:51	20:01
Tournon Octroi	05:58	07:48	12:40	15:40	17:53	20:03
Tournon Gare routière	06:05	07:55	12:47	15:47	18:00	20:10
Tain l'Hermitage Gare SNCF	06:10	08:05	12:55	15:55	18:10	20:15
Tain l'Hermitage Lycée Hôtelier	06:14	08:09	12:59	15:59	18:14	20:19
Aire de covoiturage A7	06:15	08:10	13:00	16:00	18:15	20:20
Mercuriol Chapelle	06:17	08:12	13:02	16:02	18:17	20:22
Chanos	06:21	08:16	13:06	16:06	18:20	20:26
Curson	06:23	08:18	13:08	16:08	18:22	20:28
Les Hauches Parking de covoiturage	06:25	08:20	13:10	16:10	18:24	20:30
Beaumont Monteux Chemin des Bruyères	06:35	08:25	13:15	16:15	18:28	20:35
Valence TGV Rhône-Alpes-Sud	06:50	08:40	13:30	16:30	18:43	20:50
TGV à destination de Paris	07:04	08:53	13:58	16:55	18:55	21:07

TARIFICATION TAD			
	1 TRAJET*	ABONNEMENT**	
2 ZONE	TRAFFIC	4 €	52€
	TONIC -26 ANS	2€	-
	1, 2, 3 TONIC	-	23€
	TONIC SCOLAIRE	-	15€
	TONIC SOLIDARITE	1€	23€

* Valable pour un trajet pour une seule ligne, sans correspondance

** Valable pour le mois en cours, autant de trajets souhaités sur les zones achetées.

MODALITES PRATIQUES DU TRANSPORT À LA DEMANDE

Les services fonctionnent avec des plages horaires définies.
Aucune réservation ne pourra être prise en compte en dehors.

Le TAD fonctionne **UNIQUEMENT sur réservation** auprès de la
Centrale d'appel **au 04 8000 7000, la veille jusqu'à 17h00 du lundi au jeudi
et jusqu'à 16h00 le vendredi.** (Réservation le vendredi pour le lundi).

♿ Accessibilité personnes à mobilité réduite :

♿ Transport de vélos : ne sont pas acceptés à bord du véhicule.

POINTS DE VENTE

- À bord des véhicules.
- Auprès de la gare routière de Valence.

Pour plus d'informations sur les tarifs, abonnements,
merci de contacter le **04 8000 7000**



TER Informations auprès de la SNCF



>> Le CCAS Centre Communal d'Action Sociale

Les Actions 2024 :

En partenariat avec la MJC de Saint Donat qui coordonne des projets à destination des seniors, et grâce à un financement de la C.F.P.P.A. (Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie) et la participation active d'animateurs expérimentés, le CCAS a pu proposer à plusieurs Margessois(es) une animation sur le thème des souvenirs d'enfance intitulée « A chacun sa Madeleine ». Cette animation s'est clôturée par un spectacle le 5 juillet à la MJC avec un verre de l'amitié. Les participants bien qu'émotionnés de se trouver devant un public ont été formidables. Tout le public a ri. Enfants, petits-enfants et amis étaient fiers de la prestation donnée par les acteurs d'un soir.



Certains participants n'ont pas souhaité se produire sur scène mais avaient des choses à raconter. Ils ont donc conté leur souvenir sur un support. Tous les supports ont été exposés.

Cette représentation s'est clôturée par le verre de l'amitié si important pour créer un lien intergénérationnel.

Pour l'année à venir, la MJC proposera un nouvel atelier. Nous vous en ferons part dès que possible.

Le CCAS toujours à la disposition de Tous : le Pôle Informatique

Le Pôle Informatique : si vous avez besoin d'utiliser un poste informatique pour faire des démarches administratives ou tout autre besoin en bureautique,

vous pouvez vous rendre à la mairie et utiliser le matériel. Vous pourrez sur demande vous faire aider.

Les membres du CCAS peuvent vous aider. N'hésitez pas à appeler la mairie qui vous guidera.

L'opération ADAPEI



Le CCAS a participé à l'opération « Ventes de Brioches pour l'ADAPEI ».

Le CCAS a tenu un stand le jour de la venue du Truck SOLIHA et devant les écoles.

Le CCAS remercie toutes les personnes qui ont été aidées pour la vente. Il a été vendu 70 brioches. Le CCAS reconduira cette vente en 2025, si vous voulez donner un peu de temps, vous pouvez nous contacter et nous aider à faire cette vente. Contacter la mairie.

Le Truck SOLIHA



Le 15 octobre, le CCAS a accueilli le Truck SOLIHA. Ce camion itinérant sillonne les routes du département

pour être au plus près des administrés et apporter une aide précieuse.

Le thème proposé était « REPENSER VOTRE LOGEMENT ».

En parallèle, le CCAS a proposé :

- des découvertes sur plusieurs ateliers (gym cérébrale, gym douce, gym équilibre, yoga sur siège)
- une conférence animée par la gendarmerie sur le thème « opération tranquillité séniors/cyber prévention ».



- Une conférence animée par la DIL SUR LE Vrai-Faux de l'énergie



La caravane des Possibles

Dans le même esprit, le CCAS a reçu la « Caravane des Possibles » initiée par la MJC de Saint Donat. La caravane était présente le 30 novembre sur la place du Champ de Mars. Les principales aides sont :

- Accompagnement aux démarches en ligne
- Accompagnement et orientation jeunesse
- Animation et coup de pouce numérique pour tous

La caravane reviendra le samedi 8 février 2025.

Semaine Bleue

Dans le cadre de la Semaine Bleue, le CCAS s'est associé avec l'Association Loisirs et Culture et la Bibliothèque et l'école de Margès pour organiser une dictée Intergénérationnelle, sur le thème bien sûr des jeux Olympiques et Paralympiques. Cet événement a été un franc succès. Voir l'article dans la rubrique « Loisirs et Culture ».

Cette dictée s'est terminée par un goûter offert par le CCAS et apprécié par tous.

Cet après-midi a permis de réunir des margessois(es) et habitants de communes alentours. Un beau moment de partage.

Les Plus de 70 ans

Cette année, le CCAS a un peu modifié sa façon de fonctionner.

Effectivement, les membres ont décidé de « miser » sur la convivialité en invitant chaque bénéficiaire à partager le repas le jour du 11 novembre. Les administrés ont ainsi échangé avec d'autres administrés et peut-être créé de nouveaux liens.

La distribution de colis n'est pas maintenue car elle ne correspond plus à la mission initiale de cette action. Ces distributions ont été initiées il y a une cinquantaine d'années quand nos aînés ruraux étaient dans des situations très précaires. A ce jour, la population a évolué et les besoins et les moyens de déplacements aussi.

Si vous avez plus de 70 ans et que vous n'avez pas été contacté par courrier, n'hésitez pas à donner vos coordonnées au CCAS par le biais de la mairie. Nous serons heureux de vous inviter au repas du CCAS le 11 novembre 2025.

En 2025, les personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1955 sont éligibles. Faites-vous répertorier.

Les Enfants Scolarisés sur Margès

Le CCAS peut aider les parents ayant des enfants susceptibles d'être éligibles à l'aide MDPH.

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez soit :

- contacter le CCAS en appelant à la mairie,
- contacter la Directrice de l'Ecole qui fera remonter la demande.

La Cabane à Fernand

Le collectif est toujours actif. Les membres du CCAS remercient ce collectif qui aide activement au bon fonctionnement du lieu. Pour rappel, la Cabane est ouverte non-stop. Le premier samedi du mois, une permanence est assurée par les membres du collectif qui peuvent répondre à vos questions.

Petit Rappel : le CCAS de Margès compte 13 membres, 6 membres sont des élus et 7 membres sont des citoyens margessois. Le Président est le Maire en son absence Catherine BARD, 2^e adjointe.

Les missions du CCAS sont, en la matière, définies de manière générale, par l'article L. 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées »

Catherine Bard
Chargée du CCAS

Le repas du 11 Novembre

Le CCAS en lien avec la mairie organise le repas du 11 novembre. Cette année, 61 séniors ont participé à cet événement qui comme chaque année était couplé avec celui d'Arthémonay.



>> Présentation de la MJC du Pays de l'Herbasse



C'est une association au service des habitants qui vient à votre rencontre.

La MJC du Pays de l'Herbasse est une association incontournable pour tous les habitants du territoire. Beaucoup connaissent l'accueil de loisirs de Champos pour les enfants ou encore pratiquent une des multiples activités socioculturelles qu'elle propose.

Mais la MJC, c'est aussi un Tiers Lieu et un Espace Public Numérique où l'on peut être accompagné par une Conseillère Numérique France Service pour toutes sortes de démarches en ligne.

Cet accompagnement s'étend également à l'utilisation de son téléphone portable, de son ordinateur ou encore permet d'approfondir ses connaissances à travers différents ateliers numériques thématiques.

Labellisé Point Information Jeunesse, le secteur jeunesse de la MJC accompagne également les ados et jeunes adultes dans des sujets aussi vastes que l'orientation, le logement, la formation, la santé, ou encore les voyages à l'étranger, etc...

A la MJC, vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec une Conseillère en Économie Sociale et Familiale qui vous accompagnera dans la gestion de vos dossiers administratifs tels que les dossiers CAF/MSA, logement, retraite, dossier de surendettement, impôts, handicap, perte autonomie, pôle emploi, etc...

L'association est investie dans l'accompagnement vers l'emploi et propose également un espace de co-working gratuit à disposition de tous où les co-workers sont invités à participer au bon fonctionnement du lieu.

La MJC est également la structure référencée par l'état comme pôle ressource dans le nord Drôme pour l'accompagnement des associations dans le cadre du réseau d'appui à la vie associative « Guid'assos ».

Depuis de nombreuses années, son secteur famille travaille avec les collèges de Saint-Donat et met en œuvre un accompagnement à la scolarité tous les soirs dans ses locaux pour les collégiens.

Cette année est également lancé « Le café des parents » à destination des parents et aidants accompagnateurs d'enfants ayant des troubles du neurodéveloppement. Ce temps de rencontre, de partage, et de ressource s'inscrit dans une politique plus large d'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la MJC/ Centre social.

La MJC est avant tout un lieu d'émancipation, d'accompagnement, d'ouverture et de « possibles ». Toujours à l'écoute des habitants, celle-ci n'a eu de cesse de réinterroger ses pratiques et vous propose aujourd'hui de venir à votre rencontre avec sa « caravane des possibles ». C'est ainsi, que de jusqu'au mois de juin, vous aurez l'opportunité de rejoindre les services de la MJC au cœur de votre village avec la présence d'une équipe pluridisciplinaire qui viendra poser sa caravane sur la place du village des samedis matin.

Alors, passez échanger avec l'équipe de la MJC, que ce soit pour un accompagnement particulier, pour échanger et boire un café, construire ensemble de nouveaux projets, ou encore connaître la programmation théâtrale, musicale et cinématographique qu'elle propose.

Vous pouvez également rencontrer l'équipe tous les premiers samedis du mois à l'occasion du café réparation lorsque vous viendrez réparer votre grille-pain, vélo ou autres.

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à joindre l'équipe de la MJC du Pays de l'Herbasse au : 04.75.45.12.36 / mjc.stdonat@mjc-herbasse.fr

>> Le cimetière



Si vous avez eu l'occasion d'aller au cimetière de notre commune, vous avez remarqué des petits panneaux sur certaines concessions.

Comme expliqué sur les portails du cimetière, la commune va procéder à la reprise de ces concessions « réputées abandonnées ». La procédure est lancée.

Cette procédure permettra de disposer de nouvelles concessions à horizon 2030. Effectivement, une réglementation oblige les communes à un certain nombre de concessions disponibles en cas de pandémies et si nous n'avions ce nombre nous serions obligés d'envisager un agrandissement de notre cimetière ce qui implique un coût de travaux important pour notre commune.

Catherine Bard
Chargée du Cimetière



Bodo in
Incendie - Sécurité

26100 ROMANS-SUR-ISÈRE
Tél : 04 75 70 39 83

Extincteurs • R.I.A. • Plans et Signalisation • Désenfumage
B.A.E.S. • Formation incendie • Alarme et Détection incendie

MORIN SERVICES ANIMAUX

GARDE D'ANIMAUX À DOMICILE
SERVICES À LA PERSONNE



Adrien MORIN-FLAMEIN

15 impasse des peupliers

26260 MARGÈS

06 16 23 51 32

morin.service.animaux@gmail.com

>> Le recensement militaire

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans. Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni d'une pièce d'identité, de son livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile "Ma JDC" téléchargeable gratuitement sur smartphone.



>> Travaux RD473 Arche Agglo



>> Le Marathon de la biodiversité du SIABH sur la commune de Margès

De bonnes raisons de planter des haies !!!

• Améliorer le rendement

Limiter l'évapotranspiration et le dessèchement = rôle important des haies pour optimiser l'irrigation en Drôme des collines. Une haie protège sur 15 à 20 fois sa hauteur. Cet effet brise-vent limite l'évapotranspiration des plantes et donc leur dessèchement.

• Retenir les sols et maintenir leur fertilité

Les parcelles en pente en cultures de printemps (notamment maïs/ tournesol) peuvent être sujettes à érosion lors de précipitations importantes. Une haie judicieusement implantée en milieu ou bas de pente, ou en haut de talus de chemins agricole, peut réduire l'érosion tout en conservant les éléments du sol les plus fertiles sur la parcelle.

• Haie anti-dérive

La haie joue un rôle de filtre vis-à-vis des produits phytosanitaires ou pollution routière. La haie peut filtrer jusqu'à 75 % des molécules !

• Favoriser les auxiliaires et limiter les pullulations

La haie fournit nourriture, abri, site de reproduction et

corridor à de nombreux prédateurs naturels des ravageurs des cultures. A défaut de juguler les pullulations, ils retardent les pullulations et limitent leur intensité.

Et bien d'autres raisons encore...

C'est pour toutes ces raisons que sur Margès de nombreux projets de plantation ont déjà eu lieu ou sont en préparation :

- Au printemps 2024, 2 projets de plantations de haies ont été réalisés sur Margès totalisant 550 mètres.
- Au printemps 2025, 3 projets de plantation sur des terrains privés à Margès totalisant 550 mètres de plantation seront réalisés.
- A l'automne 2025, 1 projet de plantation de 1.5 km de haies sur terrain privé à Margès.



Haie réalisée entre Cabaret Neuf et Margès au Pont de l'Herbasse

>> Fin de l'association foncière de remembrement Association Foncière Rurale

Après de nombreuses années d'existence l'AFR a dû être dissoute le 31 décembre 2023 à cause des évolutions réglementaires.

Son rôle initial était l'entretien des chemins et des fossés issus du remembrement de la commune, ainsi que de l'entretien et du curage de la Mère d'eau du Randon.

L'AFR avait comme moyen de financement, le prélèvement d'une taxe de 5€ par hectare pour les terrains situés hors du centre bourg. Le conseil d'administration était composé pour moitié d'agriculteurs et/ou de représentants du monde agricole, et d'élus pour l'autre moitié.

Un travail de fond a été fait au cours des années, significatif pour ce qui est de la gestion de l'eau pluviale.

L'ensemble des terrains a été rétrocédé à la commune, et la partie cours d'eau transférée au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH).

Je tenais à remercier tous ceux qui se sont investis pour mener à bien les différents travaux et à remercier tous les présidents et vice-présidents pour leur investissement personnel au service de tous.

Jean Louis MORIN

>> Tous humains

« **TOUS HUMAINS** » est le titre de l'exposition organisée par la Licra* qui a été accueillie au plateau sportif de Margès du 23 au 30 octobre 2024.

Une conférence de Jean Roche a ouvert avec gaieté et rigueur scientifique la lecture de panneaux retraçant l'histoire de la grande famille humaine et l'histoire de discriminations (patriarcat, esclavage, antisémitisme, racisme...).

Nous sommes allés à la rencontre de l'humanité jusqu'à Toumaï, le plus ancien fossile d'hominidé découvert dans l'actuel Sahel Tchadien en 2001 par Michel Brunet. Nous avons remonté le temps jusqu'au centre de l'Afrique. Il y a 7 millions d'années, rivières et marécages côtoyaient des plaines arborées.

Ce parcours scientifique nous a permis de défaire certains de nos préjugés (non nous ne descendons pas du singe, oui notre berceau a été l'Afrique, nos « ancêtres les gaulois » étaient noirs...).

Si à l'heure actuelle, une seule espèce humaine est présente sur terre, les recherches par exemple à la grotte Mandrin (proche de Montélimar) montrent que Homo sapiens c'est-à-dire nous, avons côtoyé des Néandertaliens, une autre espèce humaine.

Le voyage s'ouvre vers la biologie, l'analyse des variations entre les ADN de plusieurs personnes montrent que nous sommes identiques à 99,9 % sauf nos oreilles bien entendu ! Et le ciel alors ? Il sert de support à nos mythes (africains eux aussi et certains antérieurs à notre sortie d'Afrique) comme celui de la grande Ourse qui aurait accompagné les migrations humaines vers l'Amérique de Nord venant d'Eurasie en passant par le détroit de Behring (il y a moins de 20 000 ans).

C'est ainsi que d'hypothèses en vérifications, enfants et adultes, une centaine de personnes ont pu échanger, parler, discuter avec la médiatrice Marie Perret et d'autres membres de la Licra.

*Licra: ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme

Valérie Lagarde
Elue



LA LICRA DRÔME PROPOSE L'EXPOSITION

INAUGURATION
MERCREDI 23 OCTOBRE
À PARTIR DE 17H
CONFÉRENCE DE JEAN ROCHE* À 19H

TOUS HUMAINS

À MARGÈS

AU PLATEAU SPORTIF - 55 ROUTE DE LA PLAINE
DU MERCREDI 23 OCTOBRE 14H
AU MERCREDI 30 OCTOBRE 17H
LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI 14H-17H
SAMEDI 9H-12H

TOUS HUMAINS, C'EST UNE AUTRE
MANIÈRE DE DIRE STOP
AU RACISME ET AUX DISCRIMINATIONS !

LICRA DRÔME
ESPACE JOSEPHINE BAKER
1 RUE BAYARD
26100 ROMANS SUR ISÈRE
09 87 00 68 98
ASSISTANCE AUX PLAIGNANTS :
04 98 85 27 47
DROME@LICRA.ORG

ESPACE MENDES FRANCE
POITIERS

Mairie de
Margès

*Jean Roche, ancien directeur de Kioscopé (Science & Culture, Innovation en Drôme) et président de la Réunion des Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle

» Environnement et fleurissement de notre village

En cette année 2024, nous poursuivons notre projet dans le cadre des Villes et Villages Fleuris par l'entretien des arbres et des parterres au niveau de la commune tout en respectant l'environnement et la biodiversité.

Afin de mener nos différentes actions d'entretien de nos espaces verts, nous poursuivons notre démarche en nous inscrivant au concours des Villes et Villages Fleuris pour l'obtention de la 2^e fleur.

Que signifie concrètement pour nous l'inscription à ces Labels :

- Cela reflète l'importance des espaces verts dans l'amélioration du cadre de vie
- Impliquer les habitants en mettant en place des projets collaboratifs,
- Continuer à progresser sur la gestion différenciée des espaces verts et la biodiversité face au changement climatique.



Cela nous a aidé à respecter tout d'abord une diminution importante de l'arrosage des espaces verts : mise en place d'un goutte à goutte dans certains parterres, relevé de compteur mensuel de consommation d'eau et choix de végétaux moins gourmands en eau et plus résistants au sol sec.

Depuis quelques années, nous avons progressivement modifié la plantation de nos parterres :

- en limitant les fleurs bisannuelles et annuelles qui demandent un arrosage régulier pendant les mois d'été, en alternant avec des plans de vivaces dans nos parterres.
- en utilisant un paillage de qualité pour tous les parterres.



La participation des margessois(es) dans quelques projets en faveur de l'environnement :

Comme tous les ans, Margès a participé à la matinée « Nettoyage de Printemps » lancée par ARCHE Agglo.

Le samedi 19 mars, place du Champ de Mars près du kiosque, environ 40 personnes dont la moitié était des enfants, sont venues pour cet évènement : sillonner notre village afin de ramasser toutes les ordures jetées sur la voie publique.

- Nous avons récolté, sous le soleil, près de 60 kg de déchets soit environ 300 litres en à peine 2 heures.

Merci à tous les participants d'avoir contribué à ce que notre village soit plus propre.



Matinée nature : Arbustes et vivaces pour sol sec ou filtrant

Le samedi 4 mai, à la bibliothèque, une matinée « nature » a été organisée pour discuter sur « les arbustes et les vivaces pour sol sec ou filtrant »).

LES COMMISSIONS

Une vingtaine de personnes ont participé à cet échange qui consistait à :

- Proposer des arbustes, plantes vivaces basses ou vivaces couvre-sols pour terrain sec ou filtrant.
- Comment faire du terreau pour ce type de plants.



Echange de plantes - Cabane à Fernand

Le samedi 6 avril, le collectif de la cabane à Fernand a organisé une bourse d'échange de plants du jardin, des fleurs et des arbustes.

Plusieurs participants à cette rencontre ont échangé sur différents sujets ayant attiré au jardinage et compostage.

Ce même jour, nous avons procédé au retournement du compost dans son bac de maturation avant de pouvoir l'utiliser.

Quelques aménagements de parterres en 2024

Massifs le long de la D538



Massifs le long de la D538



Parc Izerable arboré



Au jardin de la Cure



Parc Izerable arboré



Parc Izerable arboré



Parterres Plateau sportif



Parterres Plateau sportif



“La Fresque”

En 2023, un restaurant s’est installé sur la départementale D538, « la MaroGeai’S ».

Pour permettre un accès par le bas du village, il a été construit un escalier en béton.

Afin de rendre ce mur plus esthétique, nous avons décidé de recouvrir une partie par une fresque, créée par une artiste peintre de la région : Mme Catherine LACHOUQUE.

Dans le prolongement de cet escalier, un mur de soutènement également en béton va être caché par la création d’un espace arboré avec la plantation de différentes essences d’arbres et créer ainsi un espace paysager aménagé. Cette réalisation vient d’être terminée par l’équipe technique.

Geneviève BAZY-PILLOT
Commission Environnement - Espaces verts



>> Urbanisme

Récapitulatif des documents d'urbanisme 2024

(Arrêté au 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024)

14 CUa

Le certificat d'urbanisme d'information permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété ainsi que les taxes et participations d'urbanisme. Le certificat protège son titulaire contre les changements de règles, cristallisant le droit pendant 18 mois. (Ce document est établi par la commune)

5 Permis de construire

1 Permis d'Aménager modificatif en cours d'instruction

1 Permis de construire d'une salle mutualisée pour le restaurant scolaire et périscolaire (SIVOS)

2 Permis de construire pour annexe tacite.

1 Permis de construire pour une extension de stockage.

49 Déclarations préalables de travaux

8 Piscines

20 Poses de panneaux photovoltaïques

9 Extensions habitations et annexe

3 Sans suite ou annulé

2 Isolation par l'extérieure

2 Clôtures et portails

2 Remplacements tuiles et menuiseries

1 Pose d'un transformateur (Instruction par les services de l'état)

1 mise en place d'un TINY HOUSSE et véranda en cours d'instruction

1 Division parcellaire pour construction.

Rappel

Avant de faire des travaux sur votre habitation (installation d'une pompe à chaleur en façade, changement de tuiles, modification de la couleur de votre crépi et de vos menuiseries, clôtures, piscine,

abri de jardin, portail, renseignez-vous auprès de la mairie pour savoir si vous êtes soumis à autorisation d'urbanisme (DP, PC).

Travaux réalisés sans autorisation d'urbanisme

Construire ou modifier un bâtiment sans avoir obtenu une autorisation d'urbanisme constitue une infraction pénale passible de lourdes sanctions, de même que le non-respect du permis de construire ou de la déclaration préalable de travaux. Les peines peuvent être des amendes pouvant atteindre 300000 Euros avec obligation de remise en état, voire la démolition du bien construit.

Avant de commencer votre projet sur votre terrain il serait préférable de prendre rendez-vous en Mairie pour savoir si celui-ci est autorisé par le document d'urbanisme de la commune.

Jean-Paul VALETTE
Adjoint à l'Urbanisme

>> Urbanisme

La fibre arrive à Margès

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune de Margès, nous vous transmettons quelques informations concernant l'avancement des travaux.

Fin novembre 2024, le réseau fibre ADN (Ardèche-Drôme Numérique) a été déployé sur environ 70% de la commune. Le Syndicat Ardèche Drôme Numérique réceptionne actuellement l'infrastructure construite pour une mise à disposition aux opérateurs commerciaux (fournisseurs d'accès à Internet), au plus tôt, à partir de janvier.

Les 3 mois qui suivront leur permettront d'installer leur équipement dans le bâtiment NRO (local technique où sont concentrées les arrivées des fibres optiques des abonnés). Les foyers éligibles à la fibre optique, sur le secteur concerné, pourront à la fin de ce délai faire raccorder leur logement en contactant leur opérateur. Mais attention les différents opérateurs peuvent aussi vous démarcher pendant cette période afin de vous faire souscrire des précommandes.

Les travaux se poursuivent sur un dernier secteur sur la commune. Une fois les travaux terminés, ce secteur suivra le même processus : réception, mise à disposition aux opérateurs puis ouverture commerciale à prévoir sur le second semestre 2025.

A l'ouverture commerciale, tous les foyers ne seront pas éligibles, il restera encore des problématiques techniques à solutionner qui bloquent certains foyers : implantation des poteaux sur les terrains privés, passages de câbles au-dessus des propriétés et refus des propriétaires du passage de la fibre chez eux.



Local technique (NRO)

D'ARDECHE EN HERMITAGE



ARCHE Agglo a investi 8,4 millions d'euros pour le déploiement de la fibre optique sur son territoire. (41 communes)

>> Voirie 2024

Achat

Cette année, la commune s'est équipée d'un broyeur d'accotement pour entretenir les bas côtés des voiries et des fossés ainsi que les grandes surfaces enherbées. Ce matériel permettra d'entretenir des zones spécifiques entre les deux passages annuels d'une prestation sous traité de passage d'une épaveuse pour l'ensemble des voiries de la commune.



- L'ancien aspirateur à feuilles déclaré irréparable en 2023 a lui aussi été remplacé par un aspirateur qui se monte sur le camion benne.



Travaux

- Nous avons repris le suivi des voiries par la pose de solution bitumineuse sur les zones endommagées après un arrêt de deux années pour des raisons de maîtrise budgétaire après la réfection de la traversée du village.
- Suite au passage des égouts réalisé par l'Agglomération, la commune a pris en charge la réfection totale de la voirie du Chemin des Verseaux.
- Travaux prévisionnels 2025 : La D 573 (route de la Plaine) entre le pont sur la Mère d'eau du Randon et le carrefour avec la route de Charmes sera élargie par le département, la zone inter agglomération entre le panneau d'entrée du village et le carrefour sera partiellement à la charge de la commune.

Bâtiments 2024

La mairie a été équipée de film réfléchissant sur les vitres côté patio ainsi qu'une climatisation pour avoir une salle pouvant accueillir du public en cas de forte canicule.

SIVOS

L'année 2024 nous a permis de lancer l'opération de l'extension du restaurant scolaire avec le choix du maître d'oeuvre, de la finalisation du projet ainsi que la demande de permis de construire avec les instructions accessibilité et sécurité.

Le but final est de doubler la capacité en restauration en créant une zone mixte restauration et garderie pour optimiser les locaux.

Les travaux sont prévus sur l'année 2025.



Patrick Buissière
Adjoint chargé des Travaux

L'équipe périscolaire qui accueille les 195 enfants d'Arthemonay et Margès sur les temps de garderie et de cantine a quelque peu changé cette année.

L'une de nos ATSEM, Catherine, étant en congès maladie, elle a été remplacée par Aynur.

Nous retrouvons au premier service, des élèves de maternelle et CP, les 3 ATSEM ainsi que Christiane.

Tout au long de l'année, les enfants de l'école élémentaire ont pu profiter d'animations menées par Béatrice sur le temps méridien : travaux manuels, théâtre, danse.



Murielle NEVEUX et **Corinne DJERIDI** encadrent le service de cantine.

Aynur AYDOGAN et **Florence PAULET** assurent le service de cantine ainsi que l'entretien des locaux.

Catherine VERNET-TUECH, **Louise MARTINEZ**, et **Marie MOUNIER** sont toutes 3 ATSEM au sein de l'école maternelle et participent à l'encadrement des temps de garderie et de cantine.

Corinne BARRUYER, cantinière, gère la préparation, mise en place des services et assure l'entretien des locaux du restaurant scolaire.

Emilie ROCAMORA, coordinatrice périscolaire, assure le lien entre parents, écoles et mairies. Elle s'occupe de la gestion des inscriptions et des plannings du personnel.

Cette année **Justine ROZIER** a effectué son service civique à l'école maternelle, aidant les enseignantes, ATSEM et le personnel de restauration.

Notre traiteur Guillaud a fait profiter les enfants de deux animations culinaires :

- Le 21 mars Animation Food Truck avec au menu nuggets / frites suivie d'une animation musicale
- Animation glace suivie d'une animation musicale



En cette fin d'année nous avons dit au revoir à 2 des enseignantes de l'école maternelle : **Annick Foriel** et **Véronique Ducretet** qui ont pris leur retraite bien méritée après de nombreuses années à Margès. Elles laisseront place à **Ange Yaon** et **Karelle Lopez Parodi** pour la rentrée de septembre 2024.



Côté périscolaire nous accueillerons **Zoé ANDRE** pour son service civique et **William LECAT** qui proposera des animations sportives lors des temps méridiens.

Bonjour à tous,

L'année scolaire 2024/2025 est une nouvelle fois marquée par une hausse des effectifs puisque nous avons commencé l'année avec 196 élèves.

Du changement dans l'équipe pédagogique puisque Mme DUCRETTET et Mme FORIEL sont parties à la retraite après 20 années scolaires passées à l'école.

L'équipe enseignante est donc composée de :

- Mme YAON (PS/MS)
- Mme LOPEZ PARODI et Mme TRILLAT (PS/MS)
- Mme HECTOR et Mme TRILLAT (GS)
- Mr CROUZET (CP)
- Mme DASSE (CP/CE1)
- Mme DIAZ-RUIZ (CE2)
- Mme MACCARI et Mme LACOURBAS (CE2/CM1)
- Mme GELLY (CM1/CM2)

Cette année, les classes travailleront sur différents projets liés à l'art (sorties aux musées, chorale, intervenante musique...).

En parallèle de cette année culturelle, d'autres actions seront menées :

- Bibliothèque : 1 classe par période le mardi grâce aux bénévoles de la bibliothèque communale
- Semaine sans écrans
- Exposition d'artistes locaux à Arthemonay
- Spectacle de Noël (proposé par la Ronde des écoliers)

Les classes d'élémentaires vont aussi bénéficier d'interventions « nature » dans le cadre de projets financés par Arche Agglo.

L'équipe enseignante et moi-même tenons à remercier les bénévoles de la Ronde des écoliers pour leur engagement. Les différentes actions qu'ils mènent participent grandement au financement de tous les projets et permettent de dynamiser l'école et le village.

Nous remercions aussi le SIVOS qui contribue aussi au financement de ces projets et au bon fonctionnement de l'école.

horaires : 8h30 – 11h30 13h30-16h30

Téléphone : 09 67 03 61 65 (élémentaire) / 04 75 45 69 57 (maternelle)

Inscription à l'école : les parents doivent d'abord passer en mairie puis prendre rendez-vous à l'école par téléphone (joindre l'élémentaire). **Les inscriptions pour la rentrée 2025 (enfants nés en 2022) débuteront après les vacances de février.**

Je souhaite à tous les élèves, parents et enseignants, une belle année scolaire.

Alizée Maccari

Directrice de l'école Primaire RPI Margès Arthemonay



>> Club des Deux Villages

Notre Assemblée Générale a eu lieu le samedi 27 janvier à la salle communale d'Arthemoney, nombreuse assistance, suivie d'un apéritif et d'un repas servi par le restaurant de Margès.

92 adhérents pour 2024 dont 8 nouveaux,

Lors de nos rencontres du jeudi nous sommes entre 35 à 40 personnes, le groupe de marcheurs le vendredi augmente également.

Jeudi 28 mars nous avons fêté Pâques avec pogne, pétillant et chocolats offert par des adhérents, merci.

Jeudi 18 avril repas cabris au restos du Perrey 69 personnes présentes.

Mercredi 15 mai, 14 h, rencontre inter club à Geyssans, concours de coinche et pétanque sympathique après midi.

Mardi 28 mai à la journée rencontre inter club à Charmes, nous sommes toujours très bien reçus.

Mercredi 29 mai notre concours de pétanque en doublette à Margès.

Jeudi 11 juillet repas cuisses de grenouilles chez Jean-Jacques 65 personnes.

Samedi 13 juillet concours de pétanque triplettes organisé avec la société de pétanque d'Arthemoney (challenge Roger Clot), nombreux participants, bel hommage à Roger qui nous manque beaucoup.

Fermeture du club 18 Juillet - 22 août

Samedi 31 août 18 adhérents sont partis à Najac pour un séjour d'une semaine, visites variées, bonne organisation, les parapluies ont été de sortie plus que les chapeaux de soleil.

Jeudi 12 septembre rencontre inter club à Arthemoney avec Geyssans et Margès, journée très conviviale.

Jeudi 28 novembre repas anniversaires au restaurant "Le Tahiti".

Nous terminerons l'année par la dégustation de la bûche de Noël jeudi 19 Décembre à Margès.

Bonne fin d'année, heureuses fêtes.

C. Bertrand



Photo de groupe du Club



Challenge Clot

L'Amicale de boules Margès Arthemonay a fait son assemblée générale le 18 septembre 2024 en présence de 15 licenciés sur les 36 que compte notre association dont 5 nouveaux arrivants.

Retour sur l'année écoulée

- Challenge Rivoire du mois de février, 14 Quadrettes au boulodrome de St-Donat
- Challenge Didier au mois d'août, avec seulement 22 doublettes, le concours s'est déroulé en 3 parties

En plus des concours repris sur le calendrier de la Drôme, le sociétaire a réuni le dimanche 2 juin la plupart des licenciés et autres venus s'essayer à ce sport.



Calendrier de la saison à venir

- Samedi 20 juin, Triplettes sur la place de Margès dès 8h30 (3 parties)
- Samedi 30 août, Doublettes sur la place de Margès à 13h30.

Vu son succès, le sociétaire sera renouvelé sous le même principe : invitation aux élus et associations de nos 2 communes ainsi qu'aux personnes désireuses de découvrir la Boule Lyonnaise.

Amicale Boules Margès Arthemonay

L'ACCA de MARGES a renouvelé son CA lors de son assemblée générale de Juin.

Ont été élus :

Gilles DUMOULIN : Président

Romain BILLON : Vice-Président

Justin BILLON : Secrétaire

Grégoire GUIMBAUD : Trésorier

Guillaume CHAPELLE : Trésorier adjoint

Franck BOIS, Norbert BILLON, Yannick MARTIN, Ludovic DELAIGUE membres actifs.

Merci aux membres sortants pour leur engagement et leur participation : Laurent MANIN, Pierre BARD, Alain Savoye, Alain Sylvestre, Kévin Vernissat.

Depuis cette saison l'ACCA communique le lieu de ses battues via l'application PANNEAU POCKET. Merci à Charles MEUNIER qui assure cette information.

Et comme chaque année, nous organisons notre loto le SAMEDI 21 DECEMBRE à l'ESPACE DES COLLINES à ST DONAT.

Au plaisir de vous y rencontrer nombreux.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Pour le CA
Gilles DUMOULIN

Nouvelle année pour l'association des conscrits de Margès et Arthémonay.

Nous retrouvons : Bastien Maurin en tant que président, Nils Geindre secrétaire et Nathan Bossan trésorier.

Nous accueillons cette année 2024/2025 avec joie une quinzaine de nouveaux conscrits ce qui porte à 30 le nombre de conscrits.

En ce qui concerne les manifestations prévues pour cette nouvelle année :

En décembre, nous aurons l'occasion d'organiser une tournée des conscrits qui vous proposera une tombola.

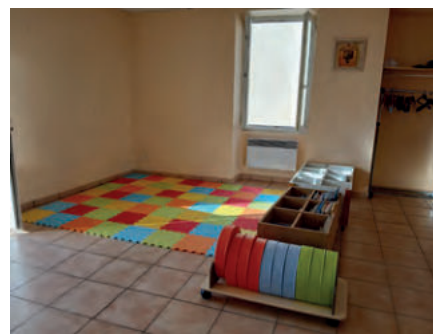
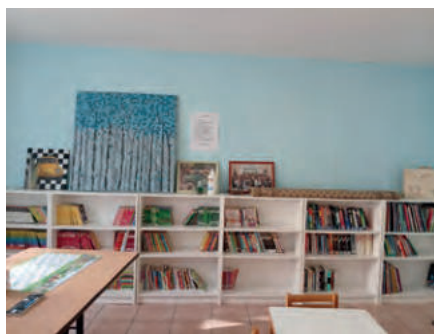
Le tirage de cette tombola se déroulera lors des vœux de Margès le 3 janvier 2025.

La seconde tournée sera faite au 1^{er} mai à l'occasion du muguet, puis au retour des beaux jours nous pourrons partager des moments lors des concours de pétanque que nous organiserons ainsi que peut-être encore plus d'événements. Les dates seront communiquées au fur et à mesure sur Panneau Pocket et les différents supports de communication.

Les conscrits vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année !

Cet été, la bibliothèque a fermé plus tôt en raison des travaux d'agrandissement. En effet, la municipalité nous a cédé la salle des associations, ce qui nous a permis de doubler notre surface. Nous avons aménagé un espace pour les tout-petits et regroupé dans une même pièce tous les ouvrages adultes. Un ordinateur avec connexion Internet est à votre disposition, vous pouvez également y consulter le journal Dauphiné Libéré.

Un grand merci aux agents techniques de la mairie qui ont permis que tout soit prêt pour la rentrée de septembre.



Pour la première fois, la bibliothèque a été partenaire du festival "Partir en Livre" organisé par Arche Agglo. Nous avons sélectionné le spectacle "Sieste musicale" de la compagnie Brûme, qui s'est déroulé le mercredi 26 juin dans le parc Izérable. Ce fut un joli moment de détente.

La porte ouverte de septembre s'est déroulée avec une exposition pédagogique intitulée l'Arbre, prêtée gracieusement par la bibliothèque municipale de Tournon.

Le partenariat avec l'école maternelle est reconduit cette année. Nous avons organisé 3 séances de lecture en mars-avril et nous y retournons en décembre également pour 13 séances de contes de Noël.

La bibliothèque a organisé un atelier Nature animé par Michel Belle le samedi 4 mai.

Nous avons participé à l'organisation de la dictée intergénérationnelle de Loisirs et Culture.



Horaires (en période scolaire) :

- Mardi de 15H30 à 17H30
- Mercredi de 10H00 à 12h00
- Vendredi de 18H00 à 19H00
- Samedi de 10H00 à 12H00

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte uniquement les mardi et samedi aux mêmes horaires.



Courriel : bibliotheque@marges.fr

Site : <https://bibliothequedemarges.jimdofree.com>

Catalogue en ligne :

<http://new.mabib.fr/bibliotheque-marges>

Nous vous rappelons que l'adhésion est gratuite pour tous.

QI GONG à Margès

avec l'association "l'Atelier du Mouvement"

Travail de l'énergie issu de la culture traditionnelle chinoise visant l'entretien de la santé et l'harmonie entre le corps et l'esprit.

Cette pratique utilise des mouvements lents, des exercices de respiration, des postures corporelles, auto-massages. Le corps devient souple, plus fort et la détente et le calme intérieur apparaissent, la santé et la vitalité sont optimisés.

Pas de recherche de performance, accessible à tous et à tout âge de la vie.

Les mardis de 9h à 10h30

Les jeudis de 9h30 à 11h



Salle du plateau sportif de Margès

Renseignements et inscriptions :

06 72 78 24 24

Catherine PERRIN

Enseignante diplômée de L'École du Qi

La Ronde des Ecoliers, c'est l'association de parents d'élèves de l'école de Margès qui réunit les enfants des villages d'Arthemonay et Margès. Elle permet aux enfants de l'école, en collaboration avec les enseignants, de profiter de sorties scolaires et d'accomplir différents projets éducatifs.

Pour les financer différents événements sont organisés tout au long de l'année scolaire, ils nous permettent de lever des fonds et partager des moments conviviaux !

Une association ne fonctionne pas sans ses bénévoles :



Marion Got
Présidente



Amandine Talfournier
Trésorière



Laurène Rozier
Secrétaire



Cécile Deschenau
Présidente adjointe



Nadège Fourey
Trésorière adjointe



Gwenaëlle Billon
Secrétaire adjointe



Magali Baffert
Secrétaire adjointe



31 octobre

Halloween : Déambulation, boom, Ateliers créatifs



1^{er} décembre

Matinée huîtres et foie gras
La maison des Bruyères à Margès



19 décembre

Spectacle de Noël
Plateau sportif de Margès



15 mars

Blind test
Espace des Collines de Saint Donat



21 avril

Chasses aux œufs
Lac de Champos



27 avril

Foire aux fleurs et Chasse aux trésors Arthemonay



27 juin

Kermesse
Plateau sportif de Margès



Au printemps

Goûters
Au Kiosque de Margès
(dates à définir)

Afin de faciliter la communication, La Ronde des Ecoliers a mis en place l'application SPOND à télécharger sur votre téléphone. Elle permet de connaître la date et le lieu de chacun des événements et de pouvoir vous inscrire si vous souhaitez nous aider dans leur préparation.

Contact, informations, renseignements



rpi.arthemonaymarges@gmail.com



La Ronde des Ecoliers – R.P.I. Arthemonay-Margès



SPOND - La Ronde des écoliers – Code VZPTN

Association
des Parents
d'Elèves

Loisirs et Culture de l'Herbasse, une association intercommunale depuis février 1993 qui compte près de 210 adhérents à ce jour !

LCH poursuit l'objectif principal d'animer, développer des rencontres sur le territoire de l'Herbasse, créer des liens d'amitié entre les personnes, sans condition d'âge, à travers les 17 ateliers d'activités qu'elle propose et qui se veulent différentes de celles proposées par les clubs des villages voisins.

Basée à Margès qui lui a offert l'usage de salles dès sa création, LCH utilise aussi la salle communale d'Arthémonay (atelier de Pilates) et la salle du club des Aînés à Saint-Donat (2e atelier Mémoire).

Orientée à l'origine vers les retraités et pré-retraités du bassin, LCH a modifié ses statuts pour une plus large ouverture à un public diversifié. Elle s'ouvre ainsi à un public plus jeune, actif avec notamment les ateliers **Yoga, Pilâtes et Zumba** ouverts en soirée.

Par ailleurs, LCH tient à approfondir **son rôle social** via des partenariats avec d'autres structures. Sa chorale «l'Heure chantante» se déplace aussi dans les maisons de retraite du secteur, chez les associations environnantes (Montchenu par exemple) et son atelier Country se produit aussi aux alentours.

Pour la saison 2024-2025, de nouveaux ateliers sont ouverts : Yoga et yoga sur chaise, un second atelier Nature autour du jardinage-potager et un atelier Écriture, tous rencontrent déjà un vif succès !

En dehors des ateliers hebdomadaires, **LCH peut proposer des conférences**, à titre d'exemple, une journée d'animation gratuite organisée en relation avec Arche Agglo et la Mairie de Margès : activités physiques, conférences : opération tranquillité/Cyber prévention et le vrai du faux de l'énergie.

Un cycle Naturothérapie vient de débiter le 28 octobre autour de la « découverte du monde fascinant des huiles essentielles » proposée par une de nos bénévoles nouvellement élue à notre conseil d'administration.

Enfin, comme toute association, LCH organise des animations pour récolter quelques subsides nécessaires au **maintien de tarifs accessibles au plus grand nombre pour ses ateliers**. Nous citerons la Dictée intergénérationnelle dans le cadre de la dernière Semaine Bleue (5 octobre), un spectacle de café-théâtre à l'Espace des collines à St Donat (27 octobre), les Puces des couturières pour la 3^e édition (le 3 novembre), la participation au marché de Noël organisé par le CDF à Margès les 14-15 décembre.



Aromathérapie



Art Floral



Chorale



Gym



Dictée intergénérationnelle

Conseil d'administration depuis le 14 octobre 2024 :

Evelyne Meunier présidente (Margès),

Marie-Noëlle Mounier vice-présidente, (Arthémonay)

Sabine Gouin, vice-président à la communication (Margès)

Dominique Vinay secrétaire (St Donat), Nicole Bouteloup secrétaire-adjointe (St Donat)

Anne-Marie Berger trésorière (Charmes), Mireille Germain trésorière-adjointe (Charmes)

Suzanne Audrapt (St-Donat), Dominique Bonnet (Arthémonay), Annie CLEP (Charmes), Sandrine Duong (Montchenu),

Joëlle Robin (St Donat), Marie-Christine Hardou (Saint-Donat) et Magalie Morin-Flamein, (Margès)

Venez rejoindre notre association, vous y trouverez une ambiance sympathique pour pratiquer les activités de votre choix.

Inscription possible pour commencer dès janvier (tarif adapté).

Contact par e-mail : loisirs.culture.herbasse@gmail.com



Le comité des fêtes de Margès est constitué d'une équipe dynamique qui souhaite animer son (votre) village pour le rendre festif en organisant plusieurs manifestations dans l'année.

C'est d'abord un cinéma plein air organisé en 2024 samedi 6 juillet.

Pas de chance cette année, la pluie s'est invitée. Grâce à la ténacité de l'équipe et au soutien de la mairie, nous avons quand même pu regarder notre film au gymnase. L'ambiance y était très agréable et « les petites victoires », film avec Michel Blanc et Julia Piaton a été très apprécié.

Nos **vide-grenier et concours de pétanque** ont eu lieu le samedi 7 septembre.

Nous avons inauguré le concept d'un vide-grenier en après-midi et nous avons été très agréablement surpris par la fréquentation.

Quant au concours de pétanque en doublette, il attire toujours un public de fidèle.

Mais la grande nouveauté cette année était de terminer la soirée par un concert et le groupe « Smiley » a animé ce moment en acceptant de s'adapter car les conditions climatiques nous jouaient à nouveau des tours. Mais la soirée a été une belle réussite, comme le reste de la journée, sans pluie, et les encouragements des personnes présentes nous incitent à renouveler l'expérience en 2025.

C'est maintenant le **marché de Noël** que nous préparons et devant son succès, il s'agrandit ! Il aura lieu samedi 14 et dimanche 15 décembre 2024.

Nous en profitons pour vous lancer un appel à l'aide et nous vous invitons à devenir bénévoles. Vous pouvez venir seul, avec des amis, en famille (le comité des fêtes junior est accessible dès 10 ans), 1h, ½ journée, tout le week-end, avec des petites mains ou plutôt des gros bras, ... vous êtes tous les bienvenus.

Si vous souhaitez vous investir à nos côtés, 2 solutions s'offrent à vous :

1- nous vous invitons à la réunion de préparation qui aura lieu Mercredi 27 novembre à 19h30 dans la petite salle du plateau sportif de Margès

2- faites-vous connaître par mail à cdf26260@gmail.com

Ce sera un vrai plaisir de vous rencontrer très bientôt !



L'association du patrimoine a été créée en janvier 2011.

Elle compte 17 adhérents.

Si des personnes sont intéressées par notre patrimoine, elles seront les bienvenues au sein de notre association.

Nous sommes entrain de restaurer les anciennes statues de l'église de Margès enlevées lors des travaux effectués il y a une quarantaine d'années.

Nous avons le projet d'une journée festive avec une marche autour du patrimoine Margès-Arthemonay



1 - Jeanne d'Arc

2 - Ste Anne et Marie

3 - Joseph et l'enfant Jésus



L'association née en 1965 va fêter ses 60 ans cette année. Une occasion de faire la fête avec vous tous. La date est déjà fixée au samedi 14 juin 2025. De plus amples informations vous seront dévoilées dans les mois à venir.

Sur la saison précédente nos équipes seniors nous ont apporté beaucoup d'émotions.

Les évolutions pour 2024-2025 :

- Notre équipe Régionale féminine est montée en niveau Pré-national.
- L'équipe départementale masculine termine première de la poule et s'est donc qualifiée pour jouer au niveau Régional.
- Les M18/M21 garçons ont formé cette année une nouvelle équipe qui évolue en championnat départemental. Ils doivent trouver leurs marques.

Nos équipes jeunes sont très présentes tous les weekends sur les tournois Drôme Ardèche et obtiennent de très beaux résultats.

Pour venir les encourager, vous trouverez toutes les informations :

- Sur la banderole fixée au gymnase
- Sur le panneau lumineux dans le village
- Sur Panneau Pocket.

Au mois de mai, lors de notre soirée sponsors et partenaires, nous avons pu présenter à l'ensemble des personnes présentes notre magnifique minibus. Un grand merci à la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui a offert

le Minibus, nous remercierons également Emmanuelle ANTHOINE et David BOUVIER qui ont appuyé notre demande. Le minibus sert dans tous nos déplacements régionaux. Chaque équipe aura l'occasion de partager de bons moments dans ce minibus cette saison.

Les frais de déplacement des équipes sont un coût important pour le club. SL Margès est sans cesse à la recherche de sponsors. Les entreprises qui nous soutiennent et qui le souhaitent peuvent disposer d'un panneau publicitaire affiché lors des matchs. Quelques particuliers nous soutiennent également et bénéficient à ce titre d'une déduction fiscale (voir NB).

SL Margès remercie l'ensemble de ses soutiens ainsi que la mairie qui en plus d'apporter une subvention offre au club l'utilisation du gymnase.

Notre association grandit et nous avons de plus en plus besoin de bénévoles, marqueurs et arbitres. N'hésitez pas à nous rejoindre si vous voulez nous aider physiquement ou financièrement. Nous remercions les bénévoles déjà présents à nos côtés sans qui nous ne pourrions organiser les tournois, manifestations et autres soirées festives.

NB : L'association SL Margès a de plus en plus besoin de mécènes. Nous rappelons que le club est une association "loi 1901" qui nous permet de recevoir des aides matérielles et financières. Les mécènes bénéficient d'une réduction d'impôt de 66% des dons réalisés. **Pour plus d'info veuillez nous contacter par courriel à l'adresse suivante : slmarges@free.fr**



Pré-National Filles



Régional Garçons



Départemental Garçons



Espoirs Garçons



M13 Filles



M15 Filles



M11 Filles et Garçons



M13 Garçons



Le minibus



Espoir Filles



M7-M9 Filles et Garçons

SAISON 2024/2025	
Le Programme des Matchs	
LE 28 SEPTEMBRE 2024 18H REG. GARÇONS VS SEYSSINS 20H30 PRENAT. FILLES VS ST MARTIN D'HERES	LE 11 JANVIER 2025 18H REG. GARÇONS VS APPRIEU 20H30 PRENAT. FILLES VS ST EGRÈVE
LE 12 OCTOBRE 2024 20H REG. GARÇONS VS MEYLAN	LE 01 FEVRIER 2025 18H REG. GARÇONS VS ANNEMASSE 20H30 PRENAT. FILLES VS ECHIROLLES
LE 26 OCTOBRE 2024 18H REG. GARÇONS VS VBALL 20H30 PRENAT. FILLES VS CALUIRE	LE 15 MARS 2025 18H REG. GARÇONS VS FONTAINE 20H30 PRENAT. FILLES VS FIDESIENNE
LE 09 NOVEMBRE 2024 20H30 PRENAT. FILLES VS ST CYPRIEN	LE 29 MARS 2025 18H REG. GARÇONS VS GRENOBLE 20H30 PRENAT. FILLES VS L'ENVOLEY 01
LE 16 NOVEMBRE 2024 18H REG. GARÇONS VS CHAMBERY 20H30 PRENAT. FILLES VS MAXIMIEUX	
LE 30 NOVEMBRE 2024 18H REG. GARÇONS VS VIENNE 20H30 PRENAT. FILLES VS MEYZIEU	



Au cours de l'année 2024, l'association de trapèze volant « Les Siamangs » a participé à trois événements :

- du 28 juillet au 02 août, Vaujany (38), Baptêmes, stage et démonstration.
- du 18 au 22 septembre, La Grand Combe (30), 1^{er} convention européenne de trapèze volant.
- le week-end du 12-13 octobre, Vourles (69), Baptêmes et démonstration.

Toutes ces prestations permettent à l'association de continuer à proposer des cours et du matériel de qualité, avec l'aide indispensable des bénévoles grâce à qui ces formules peuvent se renouveler.

Lors de la convention européenne de trapèze volant, notre association a pu implanter sa structure unique : le Carrousel, composé de 28 trapèzes !

Environ 170 voltigeurs et porteurs venus de toute l'Europe, voire d'outre-mer, se sont côtoyés sur un ensemble de six structures. Ce fut une semaine riche d'échanges, de partage et de convivialité.

La fête du trapèze volant (et du trampoline) qui se déroule chaque année sur le site de Margès, le dernier week-end

du mois de juin, clôture dans une ambiance festive et décontractée la saison des voltigeurs réguliers.

C'est un moment important pour l'association qui regroupe les enfants, les parents, les adolescents et les adultes qui pratiquent cette activité sportive de plein air tout au long de l'année.

Cela marque également le début de la saison estivale.

L'activité de trapèze volant est ouverte toute l'année pour tout public dès l'âge de 8 ans. Des cours hebdomadaires sont assurés chaque semaine, hors vacances scolaire :

- le mercredi de 13h à 15h, de 14h à 16h et de 15h à 17h
- le samedi et le dimanche de 14h à 16h

Des séances de trampoline sont également dispensées le mercredi de 17h à 18h30 pour les débutants et le vendredi de 17h30 à 19h pour les confirmés.

Durant les vacances scolaires, l'association propose des stages à la semaine pour découvrir ou se perfectionner dans cette activité exceptionnelle.

L'équipe des Siamangs





Le Jiu Jitsu Brésilien débarque à Margès

Plus qu'un art martial, vous y trouverez un véritable esprit de **famille** où les valeurs de **respect** et d'**humilité** chassent celles de l'égo et de la fierté.

Le **Jiu Jitsu Brésilien** défend le concept que quelqu'un de plus petit et de moins fort peu réussir à soumettre un adversaire facilement grâce à sa technique. **HOPY JJB** est une association créée dans le but de vous transmettre mes connaissances rapidement, dans la bonne humeur, afin de rigoler et transpirer ensemble sur les tatamis.

Pour celles et ceux qui hésite encore, cet article saura peut-être vous convaincre mieux que moi de venir essayer.
<https://bjjsystem.fr/pourquoi-faire-du-jiu-jitsu-bresilien/>

Infos utiles

Les cours sont ouvert **à partir de 14 ans**, ils se déroulent au Gymnase de Margès et tu peux venir essayer gratuitement une fois ou deux pour valider ton intérêt.

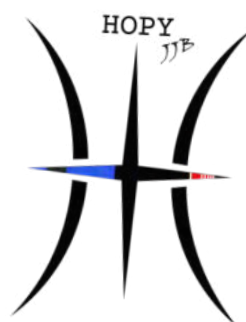
Horaires:

- > **Tous** les mardi de 18h45 à 20h30
- > **Certains** jeudi de 18h45 à 19h45.

Coût annuel (hors équipement):

- Pour la licence CFJJJB > 41 €
- Pour l'association > 30 €

Hésites pas si tu es intéressé.e ou intrigué.e



Will
06.67.62.96.65



NOUVEAU sur ROMANS
Pompes funèbres
du Dauphiné



34, avenue Jean Moulin
04 75 73 32 39
(habitant à Margès)



S.A.S.U. ROSE Paul
Maçonnerie

635 Avenue du Facteur Cheval
26260 CHARMES SUR L'HERBASSE

Tél. 04 75 45 65 53
Port. 06 08 89 94 58



IMPRIMERIE
S O U Q U E T

 **étiquette**

Etiquettes en bobine

is-etiquette.fr

 **print**

Travaux d'impression



Our drinks on every table

À Margès,

Nous avons soif de bien faire

Le leader mondial de l'embouteillage est à Margès !
Refresco prépare et embouteille des boissons pour le compte des plus grandes marques : jus de fruits, thés glacés, eaux aromatisées, etc.
L'ensemble des équipes Refresco du siège et du site de production vous souhaite une belle année 2025 !

Rejoignez l'aventure :

